

30 June 2017

Original: French

**Eleventh United Nations Conference on the
Standardization of Geographical Names**

New York, 8-17 August 2017

Item 7 of the provisional agenda*

**National and international meetings, conferences,
symposiums, publicity and publications**

Report by the International Hydrographic Organization

Submitted by the International Hydrographic Organization **

* E/CONF.105/1

** Prepared by Mr Yves Guillam, SCUFN Secretary, Secretariat of the IHO, Monaco (yves.guillam@iho.int)

**11^{ème} conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques
(UNCSGN-11)**

Siège des Nations Unies, New York, Etats-Unis, 8 - 17 août 2017

**30^{ème} session du groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques
(UNGEKN-30)**

Siège des Nations Unies, New York, Etats-Unis, 7 et 18 août 2017

Rapport de l'Organisation hydrographique internationale¹ (**Item 6 de l'UNCSGN-11**)

Le présent document est un rapport succinct sur les activités de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) relatives à la dénomination des entités maritimes. Pour ce qui concerne l'attribution de noms géographiques, l'OHI participe aux deux activités suivantes pour lesquelles des rapports d'étape sont fournis :

I. Attribution de noms aux formes du relief sous-marin

L'OHI contribue, conjointement avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, en tant qu'organisations mères, à soutenir les travaux du sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) de la GEBCO². Les rapports des réunions du SCUFN, ainsi que toute nouvelle édition des produits qui en résultent et qui sont publiés sous la responsabilité du SCUFN, sont fournis aux président/secrétaire de l'UNGEKN de manière régulière, conformément au mandat du SCUFN. Ce mandat prévoit d' « *Entretenir des relations étroites avec le Groupe d'experts des NU sur les noms géographiques, centrées sur les invitations à participer aux réunions du sous-comité, ainsi qu'avec les autorités internationales ou nationales concernées par l'attribution de noms aux formes du relief sous-marin* ». La publication OHI-COI B-6, édition 4.1.0, de septembre 2013, version anglais/français³, fournit les normes internationales (directives, formulaire de proposition, terminologie) en matière d'attribution de noms aux formes du relief sous-marin.

Le SCUFN est chargé de la sélection des noms qui doivent apparaître sur les produits du projet de la GEBCO (Carte générale bathymétrique des océans OHI-COI) et sur les cartes marine internationales. Ces noms, qui sont par ailleurs largement utilisés dans des publications scientifiques, sont mis à disposition dans l'Index des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO (www.gebco.net → Data and products → Undersea feature names → view and download). Les documents relatifs au SCUFN peuvent être consultés sur le site web dédié de la GEBCO (www.gebco.net) et sur le site web de l'OHI (www.who.int). Le SCUFN qui est présidé par le Dr. Hans Werner SCHENKE, de l'Alfred Wegener Institute for Polar and Marine Research (AWI), Allemagne, comprend 12 membres nommés par l'OHI (6) et par la COI (6). Le sous-comité a son secrétariat au Secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) de Monaco. Il se réunit une fois par an. Depuis la 29^{ème} session de l'UNGEKN, en avril 2016 à Bangkok, Thaïlande, le SCUFN a tenu les réunions suivantes :

1. La 29^{ème} réunion du SCUFN s'est tenue au Centre national pour les informations environnementales (NCEI) de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), à Boulder, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, du 19 au 23 septembre 2016. La réunion a vu la participation de 25 personnes, incluant 10 des 12 membres du SCUFN, ainsi que 14 observateurs et le secrétaire du SCUFN.

Le sous-comité a examiné un nombre significatif de propositions (133) de noms de formes du relief sous-marin, soumises par différents organes et organisations contributrices, des pays suivants : Brésil (7), Chine (50), Danemark (1), Etats-Unis (8), Fédération de Russie (1), France (1), Japon (23),

¹ Préparé par M. Yves Guillam, secrétaire du SCUFN, Secrétariat de l'OHI, Monaco (yves.guillam@iho.int).

² Carte générale bathymétrique des océans, projet conjoint OHI-COI.

³ La B-6 est également disponible en anglais/espagnol, anglais/russe, anglais/japonais, anglais/coréen et anglais/chinois (www.who.int/who_pubs/IHO_Download.htm puis B-6).

- l'harmonisation des définitions des termes génériques qui existent dans différentes publications et normes et dans le dictionnaire des concepts de la base de registres d'information géospatiale de la S-100 (cf. <http://registry.iho.int/>);
- la préparation d'un éventuel nouveau modèle actualisé qui décrirait mieux les noms des formes du relief sous-marin ;
- la recherche d'une symbologie normalisée pour la présentation des formes du relief sous-marin.

3. La 30^{ème} réunion du SCUFN devrait se tenir du 2 au 6 octobre 2017 à Gênes, Italie. Il est prévu que la réunion de lancement de l'UFNPT se tiendra en parallèle afin de faciliter les relations ultérieures entre les experts de ces domaines.

II. Limites des océans et des mers

L'OHI a adopté la publication S-23 « *Limites des océans et des mers* », aux fins d'assurer une cartographie marine cohérente et dans l'intérêt de la sécurité de la navigation maritime. L'édition en vigueur est la 3^{ème} édition, de 1953, qui est disponible sur le site web de l'OHI (www.iho.int). Malgré la nécessité d'une révision, plusieurs tentatives au cours des dernières décennies pour élaborer une 4^{ème} édition de la publication ont été vaines.

Un groupe de travail de l'OHI sur la S-23 (S-23WG) a été créé en 2009 dans le but de mettre à jour l'édition actuelle. Il n'a pas atteint ce but, notamment à cause de pressions politiques et diplomatiques de plusieurs membres du groupe de travail. La 18^{ème} Conférence hydrographique internationale, qui s'est tenue à Monaco en avril 2012 a décidé de ne pas prendre d'autres mesures à ce sujet et le S-23WG a par conséquent été dissout.

Lors de la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE 5), qui s'est tenue à Monaco, en octobre 2014, la République populaire démocratique de Corée a soumis une proposition visant à rechercher une nouvelle approche concernant la question de la S-23. La Décision n° 5 de la CHIE 5 est la suivante : « *La Conférence prend bonne note des options, idées et commentaires formulés par la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée et le Japon en ce qui concerne la révision de la S-23, mais reconnaît également les contraintes de ressources de l'actuel programme de travail 2013-2017. La Conférence convient que la question soit de nouveau débattue à l'occasion de la prochaine Conférence ordinaire/Assemblée en 2017, si une proposition sur la question est présentée par un Etat membre* ».

A la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (A-1) qui s'est tenue à Monaco en avril 2017, des propositions soumises par la République populaire démocratique de Corée et par la République de Corée ont été examinées. Par sa décision n° 4, la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (A-1) « ... *charge le secrétaire général [de l'OHI] d'organiser un processus de consultation informel sur l'avenir de la S-23 entre les Etats membres intéressés, dont la détermination des modalités de travail convenues mutuellement, et de rendre compte des résultats des consultations à l'Assemblée lors de la prochaine session ordinaire (A-2) [en 2020].*

Cette consultation vient de débiter.

III. L'OHI continuera de coopérer avec l'UNGEGN et l'UNCSGN et de soutenir les actions nécessaires pour l'amélioration de la sécurité en mer et pour la protection de l'environnement marin.